**Absence d’empêchement**

Vous devez remplir la section 3 du formulaire de consentement.

Pièce prouvant votre identité à produire :

Si vous avez un permis de conduire, transmettre uniquement la copie recto/verso.

Si vous n’avez pas de permis de conduire, produire 2 pièces d’identité :

* Carte d’assurance maladie;
* Passeport;
* Facture quelconque sur laquelle votre nom et adresse sont inscrits;
* Carte étudiante, R1 ou T4 , etc.

Vous devez complétez les formulaires à **l’encre bleue**.

* Le coût est de **116$** par personne.

Vous pouvez nous payer de différentes façons:

* **Argent comptant**
* **Interac** à I’adresse courriel suivante: **bc@bellegrenouille.ca**
* **Chèque** au nom du BC Haute St-Charles

Le montant en argent comptant (116$) ou le chèque, doit être dans une enveloppe cachetée et bien identifiée (nom complet de la RSG).

Vous devez compléter le ou les formulaires et nous les retourner le plus rapidement possible pour assurer le traitement par le poste de police (plus ou moins **12 semaines**) avant l'échéance de vos absences d'empêchement.

Les formulaires sont disponibles dans la section des casiers au BC ou sur le site internet dans la section réservée aux RSGE.

Si vous avez des absences d’empêchement valide actuellement :

Communiquez avec le bureau coordonnateur, des documents supplémentaires vous seront transmis ainsi qu’une formule pour de déclaration sous serment

Nous vous remercions de votre collaboration!

L’Équipe du BC